

Reims : Conseil municipal du 21 mars 2022

Reims, 21 mars 2022.

Reims se mobilise en faveur des Ukrainiens, dont le pays subit l'invasion de Vladimir Poutine, à travers une aide financière de 100 000 € et l'accueil de réfugiés. Reims ne déroge pas à son statut de Ville européenne, de la paix et solidaire.

La fin d'année 2021 fut placée sous le signe du sport. Avec l'évolution du contexte sanitaire et à l'approche du printemps, les délibérations de ce conseil municipal illustrent à plus d'un titre le volontarisme de la 12^e ville de France. Qu'elle soit organisatrice, partenaire ou soutien d'acteurs locaux, la ville de Reims proposera prochainement des événements particulièrement attractifs ou inclusifs.

Reims accueillera très prochainement des événements sportifs prestigieux tels que le championnat de France de basket-ball, l'Open de France de baseball, la Galaxy all stars « Le match des Légendes ». Candidate pour devenir Capitale européenne de la Culture en 2028, Reims va rayonner à l'échelle nationale et européenne avec notamment le festival Reims Polar et la Magnifique Society. Son exigence en matière d'Education Artistique et Culturelle lui vaudra un label national : 100% EAC.

Parallèlement, le travail de fond perdure, pour apporter une qualité de vie aux Rémoises et aux Rémois et pour tenir les engagements de campagne. Prochainement une mission Handicap, ville inclusive, longévité, autonomie apportera un regard exigeant et transversal pour rendre la ville épanouissante pour toutes les générations. Du côté transition écologique, la ville de Reims octroie les aides à la conversion de véhicules et à l'acquisition de boîtier bioéthanol parallèlement à la mise en place de redistribution du surplus d'énergie entre les différents bâtiments municipaux d'un même secteur, grâce au déploiement de dispositifs photovoltaïques. Une transition écologique qui se poursuit dans sa mise en place, avec l'adoption du nouveau règlement d'appel à projets écologique « Ma Ville en vert ».

N° 44 – Subvention de la Ville, solidaire avec l'Ukraine, au FACECO

La ville de Reims a tenu à participer au mouvement de solidarité porté par l'Union européenne et la communauté internationale en faveur des victimes de l'actuelle guerre en Ukraine, restées sur place ou déracinées. La présente délibération a pour objet d'apporter une aide exceptionnelle de 100 000 € au Fonds d'Action extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO). Ce dernier permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit).

N° 45 - Fiscalité directe locale : en application d'un engagement de campagne, vote du maintien des taux pour les taxes foncières.

Conformément à l'engagement de la municipalité de ne pas accroître la pression fiscale, la présente délibération a pour objet de maintenir, en 2022, les taux d'imposition votés en 2021 à savoir :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,77 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24,10 %.

Le conseil municipal n'a pas à délibérer sur les taux concernant la taxe d'habitation en 2022 car la Loi de Finances pour 2020 indique que le taux de ces impositions reste égal au taux appliqué en 2019, soit 19,19% pour la Ville. Ce taux est donc appliqué pour la taxe d'habitation sur les résidences

secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et pour la taxe d'habitation sur les logements vacants.

N° 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52 – Divers leviers de diffusion de la culture dans sa multiplicité

Candidate pour devenir Capitale européenne de la Culture en 2028, la ville de Reims a à cœur de rendre accessible la culture dans sa multiplicité - patrimoine, collections des musées, cinéma...- auprès de tous les publics (jeunes, scolaires, familles, etc.).

N° 46 – Adhésion de la ville de Reims au dispositif « pass Culture » initié par le Ministère de la culture

Monsieur le Maire va signer une convention avec la société Pass Culture qui gère le dispositif national « pass Culture ». Les enjeux de ce dernier rejoignent totalement les objectifs de la Ville : encourager et diversifier les pratiques culturelles des jeunes. L'Etat accorde des participations financières, à la fois lors de paiement par les 15-18 ans d'activités artistiques et culturelles (part individuelle), et, lors du temps scolaire, pour les 15 à moins de 18 ans (part collective reversée aux établissements scolaires pour des séquences d'Education Artistique et Culturelle, EAC).

Pour la part individuelle, le montant de la participation s'élève à 20 € par an pour les jeunes de 15 ans, 30 € par an pour les jeunes de 16 et 17 ans et à 300 € (forfait) pour les jeunes de 18 ans. Ce soutien concerne notamment les visites de musées, les places de spectacles, les concerts et festivals, les abonnements dans les salles de cinéma, les inscriptions à des cours ou à des ateliers artistiques. Le bénéficiaire règlera l'activité dont le montant sera déduit de son forfait et la Ville percevra un remboursement équivalent par la société Pass Culture, mandatée par le Ministère de la culture, au taux suivant :

- 100 % si le montant annuel cumulé est inférieur ou égal à 20 000 euros,
- taux compris réglementairement entre 50 et 100 %, pour un montant annuel supérieur à 20 000 euros.

Pour la part collective, le montant de la participation, varie entre 20 € et 30 € par an et par élève selon la classe concernée. Rappelons que la ville de Reims et ses partenaires ont de l'ambition dans ce domaine.

N° 47 – La Ville affirme son engagement en faveur de l'Education Artistique et Culturelle en s'engageant pour une labellisation 100% EAC répondant à une priorité gouvernementale

La ville de Reims a de l'exigence dans le domaine de l'Education Artistique et Culturelle et son engagement a été reconnu en décembre dernier lors d'une visite officielle du directeur délégué du Haut Conseil de l'Education Artistique et Culturelle (HCEAC), Monsieur Noël Corbin.

Mobilisée dans le cadre d'un contrat territorial d'éducation conclu avec le Ministère de l'Education nationale, le Ministère de la culture et le Département de la Marne pour quatre années de 2019 à 2022 afin d'apporter une lisibilité et une cohérence accrues aux différentes actions entreprises par l'ensemble des partenaires, ses actions collaboratives déployées ont été appréciées comme exemplaires avec à la fois :

- le recrutement d'un coordonnateur EAC dédié au pilotage et à l'animation du contrat,
- la création des « Itinéraires rémois d'éducation artistique et culturelle »,
- l'expérimentation avec une résidence d'artiste en milieu scolaire, qui permet la rencontre entre le patrimoine et la création,
- la réalisation de fresques dans les écoles, en lien avec les artistes rémois résidents de la Fileuse - friche artistique rémoise,
- une collection d'expositions itinérantes « jeune public » sur le patrimoine rémois,
- des temps forts dédiés au jeune public « Les petits biscuits – agenda culturel jeune public »,
- la création d'outils et ressources pour les jeunes et les professionnels : carnet de voyage culturel, répertoire de l'offre culturelle jeune public, cartographie des actions culturelles,
- la mobilisation de l'ensemble des ressources artistiques et culturelles locales labellisées ou conventionnées par la Ville et la DRAC Grand-Est.

Précisons que l'objectif est de toucher 100% des jeunes de 3 à 18 ans par la pratique artistique, la fréquentation des œuvres et la rencontre avec des artistes.

Fort de ces acquis, la Ville s'engage dans une labellisation 100% EAC initiée par le HCEAC. La Ville va s'autoévaluer, dresser un état des lieux et construire une stratégie de généralisation de l'EAC pour son territoire. Le label 100% EAC est décerné pour cinq ans renouvelables. Il s'agit d'obtenir une reconnaissance dans un but de valorisation et l'Etat n'apportera pas de financement complémentaire.

N° 48 – Dans le cadre du label « Ville d'art et d'histoire », programme de visites guidées gratuites intitulées « Rendez-vous à Reims »

Dans le cadre du renouvellement du label « Ville d'art et d'histoire » conclu en mai 2021, la ville de Reims met en place un programme de visites guidées au contenu scientifique renouvelé pour que les habitants et les touristes puissent mieux appréhender le patrimoine rémois et l'inscrire dans un récit qui prend sens. Découverte multi-sensorielle, approche corporelle, balades à vélo, conférence... démultiplieront les moyens de s'approprier le patrimoine et l'histoire.

L'offre inédite des « Rendez-vous à Reims » sera gratuite et sera proposée lors de 20 week-ends de mai à octobre, à partir des 7 et 8 mai 2022. Ce programme se déploiera autour de 3 thèmes et s'inscrira parfois dans des événements culturels nationaux et européens (Rendez-vous aux jardins, Week-end du Site Patrimonial Remarquable, Journées Nationales de l'Archéologie, Journées Européennes du Patrimoine et Journées Nationales de l'Architecture).

Les thèmes des visites « Rendez-vous à Reims » :

- **Le Moyen- Âge à Reims**, au printemps et à l'été, avec « Corps et Cathédrale » et « Vivre à Reims au Moyen- Âge »,
- **Sport, Nature et Patrimoine à Reims**, à l'été, avec « Balade dans les squares de Reims », « Visite du stade Delaune », « Parc de Champagne »,
- **Quartiers** à l'automne avec « autour de la place Museux », « Sainte-Anne et Sainte-Clothilde » et « Un boulevard Lundy franco-allemand ».

N° 49 – Tarifs pour le festival Reims Polar 2022

Conformément à la convention signée par la ville de Reims avec la Société « Le Public Système Cinéma » pour l'accueil à Reims du festival de cinéma d'envergure internationale « Reims Polar », les tarifs pour l'année 2022 doivent faire l'objet d'un avenant.

Les tarifs pour 2022 seront les suivants :

- Pass Festival : 60 € et 40 € pour le tarif réduit (- 25 ans, étudiants, chômeurs),
- Séance : 10 € et 6 € pour le tarif réduit (- 25 ans, étudiants, chômeurs),
- Accréditations pour les professionnels : 25 €,
- Tarif groupe de scolaires : 10 € la journée par personne.

N° 50 - Convention de partenariat avec la société TTR Automobiles Lexus Reims pour le festival Reims Polar 2022

La ville de Reims a décidé d'accueillir le festival Reims Polar 2022 avec l'ambition que cet événement d'envergure internationale devienne un pilier de sa stratégie événementielle, pour contribuer au développement économique de Reims et à son rayonnement en France et à l'international.

La proximité avec Paris, l'existence depuis 2006 d'un programme autour du polar – par le biais du festival Interpol'Art - l'inscription de Reims dans le réseau de collectivités PLATO mis en place par la Région Grand Est pour favoriser l'accueil de tournages cinéma et audiovisuel.

Désireuse d'ancrer l'événement dans son territoire, la Ville et la société TTR Automobiles Lexus Reims ont décidé de s'engager réciproquement autour de ce projet. 10 véhicules type berline seront mis à disposition du 4 au 11 avril prochains.

N° 51 – Inédit : un concours pour créateurs graphistes autour du musée numérique

La présente délibération a pour but d'adopter le règlement d'un concours, inédit, ouvert aux personnes majeures, graphistes amateurs ou étudiants en cursus artistique ou de création graphique au printemps 2022.

Trois prix, dotés de 1 000 € chacun, seront alors décernés par un jury paritaire composé d'élus, de personnalités qualifiées et d'agents municipaux :

- le prix de la Ville,
- le prix de l'innovation technique,
- le prix du public.

Les productions des candidats pourront également être mises en valeur dans le cadre d'une exposition dans l'espace public et sur le site des musées municipaux.

L'ambition est de positionner Reims comme un lieu actif en France dans le champ de l'innovation numérique en proposant la redécouverte des œuvres au moyen de détournements, réinterprétations et d'innovations techniques et, ce faisant, de valoriser le musée numérique en démontrant ses fonctionnalités et potentialités. Créé en 2020, ce dernier permet d'accéder à plus de 14 000 œuvres issues des collections rémoises et à d'autres contenus tels que vidéos, expositions thématiques, parcours jeunesse, ressources documentaires... Le musée numérique permet également de maintenir le lien avec le public pendant la fermeture du musée des Beaux-Arts le temps de ses travaux.

N° 52 - Conventions avec la SA HLM Le Foyer Rémois pour l'ancrage de l'opération Musée nomade à Orgeval

La ville de Reims va pouvoir s'appuyer sur la SA HLM Le Foyer Rémois pour rendre visible une exposition modulable intitulée « Musée nomade », un nouvel outil de médiation itinérant conçu pour amener les collections du musée des Beaux-Arts au plus près des publics de toute la ville de Reims. En effet, ce dernier est fermé depuis septembre 2020 et ouvrira à nouveau au public après des travaux de rénovation et d'agrandissement.

Par convention, jusqu'au 31 mars 2023, Le Foyer Rémois va mettre à la disposition de la ville de Reims un local situé 20 rue Charles Roche à Reims. L'exposition mêlera de manière originale dispositifs numériques, supports de médiation variés et de scénographie développés notamment avec l'aide d'artistes compagnons. Plusieurs modules seront installés simultanément à Orgeval, Trois-Piliers, Clairmarais et Trois-Fontaines. Au 2^e semestre 2022, une programmation culturelle et des pratiques artistiques diverses feront vivre l'exposition. Actuellement, une opération relevant de l'Education Artistique et Culturelle mobilisant deux artistes locales, Charlotte Van der Veken et Gladys Bourdon, se déploie auprès de publics scolaires, de la maternelle au lycée, et auprès d'adultes, en partenariat avec différents acteurs associatifs et institutionnels, sociaux, culturels, éducatifs rémois, principalement l'Association des Maisons de Quartier de Reims.

N° 53 - Bâtiments municipaux - Redistribution de surplus de production d'électricité photovoltaïque

Dans le cadre de la stratégie bas carbone et de la transition énergétique, la Ville dote progressivement ses bâtiments municipaux de production d'électricité photovoltaïque afin de réduire la consommation énergétique. Une autoconsommation collective qui permet à la Ville de partager localement la production d'électricité solaire entre différents sites consommateurs. Les structures, qu'elles soient consommatrices ou productrices d'énergie photovoltaïque sont regroupées au sein d'une structure juridique commune appelée « personne morale organisatrice » lorsqu'elles se trouvent dans un même secteur géographique permettant d'exporter l'énergie non exploitée. Monsieur le Maire représentant la Ville en tant que « personne morale organisatrice », va signer la convention avec Enedis, relative à la mise en œuvre d'opérations de consommations collectives, en l'occurrence permettre aux groupes scolaires Gallieni et Mazarin d'alimenter en énergie les bâtiments municipaux de leurs zones respectives.

N° 54 – Adoption du règlement d'appel à projets écologiques « Ma ville en vert »

La ville de Reims a adopté le règlement actualisé de l'appel à projets écologique « Ma Ville en vert », existant depuis 2015. L'actualisation précise désormais :

- les règles de candidature des associations,
- le rôle et la composition de la commission d'examen,
- les critères de jugement des candidatures,
- les conditions de vote des internautes,
- les conditions d'attribution de la subvention au(x) projet(s) lauréat(s).

N° 56, 57, 58, 59, 61, 77, 83, 84, 99, 102 - Attribution de subventions

La Ville a attribué des subventions à différents organismes comme suit :

- Subventions en faveur du cadre de vie : 43 500 €
- Subvention aux associations culturelles : 653 100 €
- Subventions en faveur des relations européennes : 1 800 €
- Subvention aux associations sanitaires : 29 750 €
- Subvention aux structures sociales : 37 130 €
- Subvention en faveur de la petite enfance : 3 000 €
- Subventions aux associations sportives : 184 030 €
- Subventions aux associations éducatives : 64 234, 30 €
- Subvention en faveur de la vie étudiante : 5 816 €

TOTAL : 1 022 360,30 €

N° 57 - Caisse d'Allocations Familiales de la Marne

Monsieur le Maire a signé en décembre 2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne, une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la mise en œuvre d'un projet d'innovation sociale visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions auprès des familles sur une période

de cinq ans. Cette convention territoriale globale se compose de multiples conventions dont 4 viennent d'être signées par Monsieur le Maire :

- La convention d'objectifs et de financement relative aux coordinations thématiques au titre de l'année 2021,
- L'avenant à la convention d'objectifs et de financement relatif aux prestations de service Relais Assistantes Maternels (Ram), pour l'année 2021,
- L'avenant à la convention d'objectifs et de financement 2018-2021 relative à la prestation de service « Accueil de loisirs, sans hébergement », pour les activités « périscolaires », pour l'année 2021,
- L'avenant à la convention d'objectifs et de financement 2018-2021 relative à la prestation de service « Accueil de loisir, sans hébergement », pour les activités « extrascolaires, pour l'année 2021.

N° 58 - Association des maisons de quartier de Reims – Avenant n°1

La Ville et l'Association des Maisons de Quartier de Reims (AMQR) ont signé en décembre 2021 une convention cadre intermédiaire afin de renouveler leur partenariat et de fixer les modalités de soutien financier notamment pour développer, soutenir et accompagner les projets des maisons de quartier du territoire. Monsieur le Maire a signé l'avenant n°1 à la convention cadre de partenariat intermédiaire pour l'année 2022 fixant les modalités de versement des subventions réparties comme suit :

- 120 000 € maximum pour la réalisation de travaux et l'acquisition ou le renouvellement de matériel et mobilier dans différentes maisons de quartier,
- 150 000 € maximum pour l'aménagement intérieur du nouveau multi-accueil de la maison de quartier Trois Fontaines,
- 80 465 € pour l'animation globale des territoires et la vie associative,
- 76 000 € pour la mise en œuvre des activités périscolaires, pour la période allant de janvier à juin 2022,
- 11 000 € pour l'organisation des actions sénior/intergénérationnelles,
- 37 200 € pour les actions famille/parentalité/petite enfance,
- 32 000 € pour la réalisation des actions culturelles de différentes maisons de quartiers.

N° 59 - Association des Maisons de Quartier de Reims – Avenant de prolongation

La ville de Reims signe un avenant de prolongation d'une année aux conventions de mise à disposition de matériel à titre gracieux, au profit de l'Association des Maisons de Quartier de Reims pour permettre d'assurer l'organisation et le bon déroulement de ses événements annuels tels que les fêtes de quartiers et la manifestation « L'été s'affiche à Croix-Rouge ».

N° 61 - Collectif Interculturel d'Accompagnement des Migrants

En soutien des actions menées par l'Association Collectif Interculturel d'Accompagnement des Migrants, engagée dans l'accueil et l'accompagnement global des primo arrivants et personnes immigrées ou étrangères, la Ville signe une convention de financement fixant les modalités de partenariat avec l'association. Au titre de l'année 2022, la Ville attribue une subvention de 57 500 € à l'association.

N° 77 - Festival la Magnifique Society

Dans le cadre de la 5^e édition du festival de musiques « La Magnifique Society » qui se tiendra du 24 au 26 juin 2022 au Parc de Champagne, la ville de Reims attribue une subvention de 540 000 € dédiée à l'organisation de cet événement et signe l'avenant n°5 à la convention financière 2020-2023 avec la REMCA-la Cartonnerie définissant les modalités d'organisation du festival. La collectivité s'engage également dans la mesure de ses possibilités à faciliter l'installation, le prêt de matériel et à effectuer certaines prestations notamment techniques à titre gracieux pour cette manifestation en adéquation avec les objectifs culturels de la Ville.

N° 83 et 84 - Exploitation de l'Opéra de Reims

Avec 5 mois de fermeture au public et l'annulation d'une partie de la programmation culturelle de l'Opéra, les dépenses liées à l'entretien et l'exploitation ont été réduites. La subvention 2021 ayant été versée dans son intégralité à la SARL Scènes d'œuvres Lyriques (SOL), il a été proposé par la SOL de restituer un montant de 225 000 € lié à l'absence d'activité. La ville de Reims et la SARL Scènes d'œuvres Lyriques ont signé l'avenant n°6 au contrat de Délégation de Service Public signé le 6 juin 2018, réduisant le montant de la subvention 2022 de 225 000 €, la portant de 3 467 729, 89 € HT à 3 242 729,89 € HT (valeur révisée).

Parallèlement, un contrat d'affermage avait été conclu par la Ville et la SOL dans le cadre d'une Délégation de Service Public au 1^{er} juillet 2018, pour une période de 5 ans. Il est souhaité par la Ville de poursuivre la Délégation de Service Public, définie par un contrat d'affermage, qui semble être la solution la plus appropriée à la gestion de l'Opéra de Reims. Une procédure de consultation de délégation de service public est adoptée par la Ville.

N° 99 - Club des villes et territoires cyclables

Afin d'inciter ses habitants à opter pour l'utilisation du vélo pour les trajets du quotidien, la ville de Reims adhère au Club des villes et territoires cyclables dont le montant de la quotisation s'élève à 4 289 € pour l'année 2022. Cette adhésion a pour objectifs de faciliter, sécuriser et développer la circulation des cyclistes en milieu urbain en plus de créer une dynamique entre les Villes françaises et d'Europe.

N° 102 - Agence d'urbanisme, de développement et de prospective de la Région de Reims

Monsieur le Maire a signé une convention financière pour l'année 2022 prévoyant l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Agence d'Urbanisme, de Développement et de Prospective de la Région de Reims, pour la réalisation du programme de travail 2022. L'Agence d'urbanisme accompagne la collectivité dans la construction d'une organisation urbaine régionale, dans l'aménagement du territoire et d'urbanisme.

N° 60, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 80 et 81 – Mises à disposition

N° 60 - Fête familiale champêtre au Parc de Champagne organisée par le Secours Populaire Français de la Marne organise

La ville de Reims met gratuitement à disposition de l'association Secours Populaire Français des agents de la Ville et du matériel pour l'organisation de la fête familiale champêtre qui se tiendra le 10 avril 2022 au Parc de Champagne. Si les actions du Secours Populaire Français sont d'envergures nationales et internationales, le Secours Populaire de la Marne organise annuellement à l'échelle locale une manifestations festive et caritative au Parc de Champagne. Des activités ludiques pour permettre aux enfants d'être acteurs de la solidarité à travers le mouvement « copains du monde » seront au programme.

N° 67 - La Foulée des Sacres

L'association SCAP 18 – Section course à pied des sapeurs-pompiers de Reims organise en 2022, la 9^e édition de la course « La Foulée des Sacres ». Le rendez-vous incontournable des sportifs rémois est fixé au vendredi 20 mai. L'événement interrégional permet aux sportifs et amateurs de parcourir 8 kilomètres à travers le patrimoine historique de la Ville. Pour organiser au mieux l'événement interrégional, la ville de Reims signe une convention avec l'association SCAP 18 – Section course à pied des sapeurs-pompiers de Reims, prévoyant la mise à disposition de moyens humains et matériels gratuitement.

N° 68 - Corrida « Orgeval dans les starts »

Organisée par l'Entente Family Stade de Reims Athlétisme (EFSRA), la corrida « Orgeval dans les starts » (épreuve courte de course à pied sur route) se déroulera au stade George Hébert et dans le quartier d'Orgeval le 25 mai 2022. La course ouverte à tous, sportifs licenciés et non licenciés de Reims et de la Région, est soutenue par la Ville qui met à disposition de l'association des agents et des moyens matériels pour la réussite de cette manifestation.

N° 69 - Le Relais des Cathédrales

Dimanche 8 mai 2022, si les conditions sanitaires le permettent, le parvis de la Basilique Saint-Remi accueillera le départ de la course « le relais des Cathédrales ». Cet événement sportif exceptionnel est une course au profit de la lutte contre le cancer organisé par l'association 3S (Sport Solidarité Santé). Au total, 55 kilomètre seront à parcourir par les participants qui prendront le départ depuis Reims pour franchir la ligne d'arrivée à Châlons-en-Champagne. La Ville apporte son soutien pour mettre en place l'événement sportif dans les meilleures conditions et met gracieusement à disposition des agents et du matériel.

N° 70 - Trophée de la ville de Reims

Des agents de la ville ainsi que du matériel seront mis à titre gratuit à la disposition de l'association Reims Echec et Mat pour l'organisation du 19^e Trophée de la Ville qui se tiendra le 8 mai 2022 au

gymnase Richelieu. Plus de 100 compétiteurs venus d'Ile-de-France, des Hauts de France, du Grand Est et de Belgique seront présents lors de cette manifestation sportive, 5 à 10 maîtres et grand maîtres seront également présents.

N° 71 - Tournoi de Foot et citoyenneté

La Ville signe une convention de mise à disposition à titre gracieux, d'équipements et de moyens logistiques avec l'association Médias Saint Jean-Baptiste de la Salle, Radio Jeunes Reims pour l'organisation du tournoi « Foot et Citoyenneté 2022 ». L'événement sportif est fixé au 13 avril 2022, au Centre de vie Raymond Kopa. Il s'agira du 10^e tournoi dont l'objectif est de mener des actions de sensibilisation sur le terrain, liées aux thèmes de l'égalité femme/homme, la citoyenneté et la mixité sociale. Environ 16 équipes d'U13, enfants âgés entre 11 et 15 ans, répartis par équipes masculines, féminines ou mixtes, seront rassemblées pour le tournoi.

N° 72 - Galaxy all stars « Le match des Légendes »

Monsieur le Maire va signer une convention de mise à disposition de moyens humains et de matériels, à titre gracieux, avec l'association Reims Galaxy pour l'organisation du Galaxy all stars « Le match des Légendes » le mardi 10 mai 2022 au stade Auguste Delaune. Ce match opposera les anciens du stade de Reims à une sélection de célébrités issues principalement du monde du sport et permettra de soutenir de l'association Roseau pour les enfants atteints de cancers soignés à l'hôpital de Reims.

N° 73 - Médiation et inclusion par le sport en faveur des publics de structures à caractère social

La ville de Reims va signer des conventions auprès de diverses structures à caractère social accueillant un public identifié comme très éloigné de la pratique sportive et en situation de précarité : structures d'hébergement et de réinsertion sociale, foyers de jeunes travailleurs, Centre Communal d'Action Sociale, école de la 2^e chance, accueil collectif d'intégration et de projet soutenu par l'Association des maisons de quartier, Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA), Armée du Salut.

La ville de Reims va mettre gratuitement à disposition ses agents du service Médiation et Inclusion par le sport, ses équipements et matériels pour permettre des initiations à la pratique du sport, en présence des référents des structures partenaires. La pratique sportive permettra de soutenir la lutte contre la marginalisation, de favoriser l'insertion et l'inclusion sociale, l'affirmation du regain de confiance et de l'estime de soi, une éducation à la sécurité par des prises de risques contrôlées, l'éducation à la responsabilité et à l'autonomie par le respect des valeurs morales et sociales, l'intégration, l'assurance du bien-être, le développement de l'autonomie.

N° 74 - Soutien à l'association « Les Jeunes Européens-Reims » pour Young Europeans' Agora (YEA !)

Candidate pour devenir en 2028 Capitale européenne de la Culture, la ville de Reims tient à rendre possible, la tenue de l'événement Young Europeans' Agora (YEA !) les 1^{er}, 2 et éventuellement 3 avril prochains, à l'initiative d'une association créée en 2014 : l'Association « Les Jeunes Européens-Reims ».

Young Europeans' Agora (YEA !) est dédié majoritairement à la modélisation des institutions européennes, avec des conférences, des excursions et des projections cinématographiques. Il s'agira d'aspirer à la simulation avec justesse du fonctionnement des Institutions Européennes, en incluant les débats autour de 3 thématiques. L'association compte réunir 170 personnes. Dans le cadre d'une convention, la salle des Fêtes de l'hôtel de ville, les salles et salons attenants, ainsi que des moyens humains, matériels et des frais de cocktail éventuels seront mis à disposition à titre gracieux.

N° 80 - Musées de Reims

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Reims signe une convention de mise à disposition de locaux et d'équipements du parc matériel aux structures culturelles et Musées de Reims. Ces mises à disposition, à titre gracieux, permettront aux différents Musées l'organisation de nombreux événements, notamment : vœux annuels, conférences, visites guidées, médiations, assemblées générales, conseils d'administration, expositions (jardins), pièce de théâtres, concerts, cocktails, exercices et manœuvres, stockage de matériel, cérémonie protocolaires, etc.

N° 81 - Marché des artisans d'art 2022

Monsieur le Maire va signer une convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Grand Est en vue de la mise en place de quatre marchés des artisans d'art en 2022, dans les halles du Boulingrin. Il s'agit de poursuivre un partenariat fructueux établi depuis 2017.

Pour mettre en œuvre sa politique générale de développement économique et plus particulièrement celui du commerce et de l'artisanat, la Ville s'est appuyée sur la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour mettre en place 16 éditions de marchés jusqu'ici. La Ville apporte un soutien en matière de communication et de mise à disposition de moyens. Chaque marché des artisans d'art remporte un vif succès, tant en nombre de visiteurs qu'en terme de satisfaction des professionnels et des établissements de formation qui gagnent en visibilité.

N° 62 - Prix de la ville de Reims pour les Olympiades de la chimie 2022 d'un montant de 390 €

Pour l'édition 2022 des Olympiades de la chimie, concours académique organisé par la Société française de chimie, l'Union des physiciens, la Chambre régionale des industries chimiques et le Rectorat de l'Académie de Reims, la ville de Reims va attribuer un prix d'un montant de 390 €. Il s'agira du 2^e prix en valeur pour cette manifestation annuelle destinée à intéresser davantage les lycéens scientifiques et techniques à la chimie. Un grand nombre de lycées rémois participe à ces Olympiades.

N° 63 – Dispositifs enfance-jeunesse pour les mois de juillet et août 2022 : Reims Activ'été et Festiv'été

La présente délibération a pour objet de valider le projet pédagogique et le règlement intérieur du dispositif estival Reims Activ'été et de permettre aux communes du Grand Reims intéressées de signer avec le Maire de Reims des conventions pour que leurs jeunes habitants âgés entre 7 et 17 ans puissent y accéder. Les communes pourront ainsi acheter des cartes individuelles d'un montant de 160 € chacune. Reims Activ'été se conclura par l'événement Festiv'été organisé au parc de Champagne.

A Reims, du 11 juillet au 19 août, les jeunes Rémoises et Rémois âgés de 7 à 17 ans vont pouvoir bénéficier gratuitement de Reims Activ'été : une offre de qualité à la carte puisque chaque jeune pourra choisir parmi 140 activités différentes, proposées du lundi au vendredi. L'objectif de la ville de Reims est de permettre aux jeunes de s'initier à diverses activités sportives, culturelles, artistiques, ludiques et de découvrir de nouveaux horizons. Reims Activ'été s'inscrit également dans le projet pédagogique porté par la ville de Reims. Des valeurs de responsabilisation, d'égalité fille-garçon, de mixité sociale sont en jeu dans le cadre de l'organisation de ce programme de loisirs et de développement personnel.

La manifestation annuelle de clôture, Festiv'été, est prévue du mercredi 24 au dimanche 28 août, au parc de Champagne. Cet événement intergénérationnel festif mettra en valeur les acquis et créations des jeunes lors des ateliers de Reims Activ'été et des centres de loisirs municipaux. Il permettra également aux associations partenaires de présenter leur offre à Reims lors de l'année scolaire 2022-2023.

N° 64 - Convention avec l'association Reims Baseball Club pour l'Open de France de Baseball

L'association Reims Baseball Club – Cup's organise les 30 avril et 1^{er} mai 2022 l'Open de France de Baseball U10, finale des championnats de France de baseball pour les jeunes. En soutien, la Ville met à la disposition de l'association, à titre gracieux, des moyens logistiques dans le cadre de l'organisation de l'événement national. Cette manifestation sera la première organisation nationale sur le terrain de baseball dont l'inauguration est prévue le 23 avril 2022 par la Ville au complexe les Eglantines et est, pour le club, la première participation à ce niveau.

N° 65 - Convention avec l'Union Nationale du Sport Scolaire de l'Académie de Reims dans le cadre du Championnat de France de basket-ball

Une convention de mise à disposition de moyens logistiques à titre gracieux a été signée par la Ville avec l'Union Nationale du sport Scolaire, dans le cadre du championnat de France de basket-ball (junior garçon / lycée filles / fauteuil collèges / fauteuil lycées), qui se tiendra du 9 au 12 mai 2022 au complexe sportif René Tys. Soutenue par la ville de Reims, la manifestation à dimension nationale s'inscrit dans le programme sportif Terre de jeux Paris 2024 et regroupera 4 championnats dont 2 de sport engagés réunissant dans la pratique de basket-ball fauteuil, des élèves valides et en situation de handicap.

N° 66 - Convention avec l'Association Reims Avenir Patinage dans le cadre du Championnat de France solo de danse sur glace

Depuis de nombreuses années, les sports de glace ont une place privilégiée au sein de la Ville qui offre aux clubs la possibilité de préparer de grandes échéances sportives. C'est dans ce contexte que le Reims Avenir Patinage met en œuvre tous les moyens pour porter au plus haut niveau national les couleurs de la Ville en « danse sur glace ».

Reconnu à ce titre par sa fédération, le Reims Avenir Patinage organise le championnat de France solo de danse sur glace, du vendredi 15 au dimanche 17 avril 2022, à la patinoire Albert 1^{er}. Il s'agit d'une compétition exclusivement féminine. Des patineuses âgées de 9 à 20 ans, issues de 33 clubs de danse sur glace français, viendront concourir pour un titre national dans leur catégorie d'âge. A la suite de ces championnats, les patineuses pourront espérer participer à des essais de danse en couple, discipline olympique et finalité de la danse en solo. La compétition comporte un tirage au sort des ordres de passage des participantes, qui se déroulera le vendredi 15 avril à 18h dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville. Dans ce cadre, la Ville met à disposition de l'Association les moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulement de cet évènement.

N° 76 – La ville s'engage dans un partenariat autour de la réalisation par Céz Art d'une nouvelle fresque monumentale sur le pignon Sud de l'immeuble 20 rue de Taissy

Dans le cadre de sa politique culturelle volontariste développant les liens entre patrimoine et création, désireuse d'accompagner la réalisation d'une nouvelle fresque monumentale pour valoriser les atouts de Reims et son ancrage dans le terroir du champagne, dans un site à la visibilité exceptionnelle, la ville de Reims va signer une convention de partenariat avec le porteur du projet, le syndicat de copropriété Pré aux Moines.

Ce dernier confie à l'artiste Céz Art la mission de créer sur le pignon Sud de l'immeuble du 20 rue de Taissy une nouvelle représentation figurative, résolument contemporaine d'une fresque créée en 1988 et intitulée « l'Ange au sourire ». L'artiste aura également pour mission de créer des évocations du vignoble, du champagne et des armoiries de Reims. Rappelons qu'une opération d'isolation thermique par l'extérieur sur l'ensemble de cet immeuble, et notamment le pignon Sud a conduit au recouvrement d'une fresque qui s'était dégradée et était devenue un véritable totem, un point de repère de Reims puisque visible depuis l'une des voies routières les plus fréquentées.

La Ville participe au financement de la nouvelle fresque à hauteur de 10 000 € et l'artiste cèdera à la Ville les droits de représentation et de reproduction de l'œuvre à des fins de communication et de reproduction sur tous supports, hors produits commerciaux dérivés de l'œuvre. Un clip vidéo sera également produit afin de promouvoir l'ouvrage et diffuser le projet.

N° 78 - Convention de partenariat pour que des élèves du Conservatoire bénéficient de projets pédagogiques avec le Laboratoire Chorégraphique pour nourrir

La présente délibération autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec le Laboratoire Chorégraphique, association rémoise soutenant la création chorégraphique émergente. En 2022, dans le cadre de projets pédagogiques associant artistes, enseignants et élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional de Reims (CRR), ces derniers pourront participer aux répétitions et aux représentations publiques de trois projets :

- « Antichambre », projet participatif amateur à visée intergénérationnelle pour 14 personnes dansantes, qui offrira aux spectateurs un parcours déambulatoire singulier dans les espaces multiples du Cellier lors de sa diffusion le 14 mai 2022,
- « Tango », qui permettra à des élèves du CRR de bénéficier de 3 jours de répétitions à la chapelle Saint-Marcoul et de participer à la restitution,
- « Journée de la danse ». Le Laboratoire Chorégraphique accueillera le programme établi par le Conservatoire pour cet événement programmé le 29 avril 2022.

N° 79 – Cession de droits du photographe Jack Joannes pour l'exposition sur le blues à la médiathèque Croix-Rouge au sein d'un programme porté par toute la bibliothèque municipale

Du 4 mai au 25 juin 2022, les bibliothèques et médiathèques de la ville de Reims mettront la musique blues à l'honneur en tant que genre musical fondateur pour la musique des XX^e et XXI^e siècle et elles favoriseront la diffusion artistique auprès du plus grand nombre. Parmi la série d'événements programmés figure une exposition dédiée aux musiciens sur les deux sites des médiathèques Jean-Falala et Croix-Rouge qui présentera des photographies, des illustrations, des guitares et des amplis. Il s'agit de mettre en valeur des artistes, leur instrument de prédilection et les grands morceaux du blues. Pour l'exposition à Croix-Rouge, composée notamment de photographies de bluesmen prises à l'occasion des différentes éditions du festival Nancy Jazz Pulsation, Jack Joannes, leur auteur, a accepté de céder ses droits d'exploitation. La ville de Reims versera 1 204 € à cet effet.

N° 82 - Convention de partenariat avec la société des Amis du Vieux Reims pour la gestion du Musée Hôtel Le Vergeur et de ses collections

Dans le cadre de la politique culturelle de la Ville, les musées municipaux ont vocation à conserver, signaler, valoriser et mettre à disposition du public les collections patrimoniales qu'ils abritent.

La ville de Reims a souhaité définir les modalités de gestion des collections du Musée Hôtel Le Vergeur et formaliser les relations avec la Société des Amis du Vieux Reims (SAVR) par le biais d'une convention. Cette dernière précise l'engagement pris par la Ville le 24 mai 2019 pour accroître le rayonnement de ce musée avec la signature d'un bail emphytéotique. Ce dernier confirme l'entretien du Musée Hôtel par la Ville et confie à la Ville sa gestion au sein du réseau des musées municipaux jusqu'au 31 décembre 2066. Rappelons qu'un premier bail avait été signé en 1968 alliant entretien du musée et soutien financier au fonctionnement du musée.

La SAVR est la légataire de ce musée fondé par Hugues Krafft, labellisé « Musée de France » et également « Maison des illustres », depuis novembre dernier.

N° 90 – Création par redéploiement de postes d'une mission Handicap, ville inclusive, longévité, autonomie

Le conseil municipal de ce 21 mars délibère sur les créations et suppressions d'emploi et notamment un redéploiement de postes pour créer une mission « Handicap, ville inclusive, longévité, autonomie » auprès du Directeur général des services. Les postes de directeur, chef de projet Maison des aînés et des aidants et Ville amie des aînées et de chef de projet Contrat Local de Santé / handicap seront pourvus par des agents jusqu'ici affectés à la direction des solidarités et de la santé publique.

Il s'agit de répondre aux engagements de mandat et de poursuivre un développement fort des politiques municipales sur le handicap et les seniors. Précisons qu'en 2010, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a créé le réseau mondial des Villes et communautés amies des aînés. L'enjeu était d'inciter les territoires à mieux s'adapter aux besoins des aînés, de favoriser le vieillissement en bonne santé, de façon à exploiter le potentiel que représentent les personnes âgées pour l'humanité. Plus encore, il s'agissait notamment d'apprendre à penser l'environnement social et l'environnement bâti en lien avec les spécificités des différentes générations, de lutter contre les stéréotypes autour de l'âgisme pour le bénéfice de l'ensemble des habitants.

La nouvelle mission a pour objectif d'être force d'impulsion et de proposition pour développer une démarche de projet transversale au sein des divers services et directions de la collectivité et avec les partenaires, autour de 4 enjeux :

- Renforcer la politique handicap de la Ville de Reims,
- Conduire le 2^e Contrat local de santé en cours et élaborer le prochain,
- Evaluer les conditions et la faisabilité d'une labellisation Ville amie des aînés,
- Accompagner le projet Maison des aînés et des aidants.

N° 96 – Convention de mise en commun des agents de la police municipale du Centre de Supervision Urbain de la ville de Reims avec ceux de la police municipale de Bezannes pour exploiter et gérer de manière rationnelle les systèmes de vidéo protection sur la voie publique

Avec les autorisations préfectorales nécessaires, la ville de Reims et la ville de Bezannes ont opté pour l'installation de caméras de vidéo protection sur leurs territoires respectifs afin de répondre aux besoins en matière de sécurité, de salubrité et de tranquillité publiques et de renforcer la sécurité des biens et des personnes en coordination avec les forces de sécurité de l'Etat. On compte :

- 7 caméras sur le domaine public de Bezannes,
- 226 caméras sur le domaine public de Reims.

Le Centre de Supervision Urbain (CSU) de la ville de Reims est actif sans discontinuité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et raccordé au centre d'information et de commandement de la police Nationale qui dispose d'un report actif des caméras.

N° 97 et 98 – Zone à Faible Emissions Mobilité, versement des aides

La Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFEm) est instaurée sur le territoire rémois depuis septembre 2021. Afin d'aider les personnes physiques domiciliées sur Reims, justifiant d'une résidence principale ou d'un emploi dans le périmètre de la ZFEm, dans la conversion de véhicule (CRIT'AIR 1 et CRIT'AIR) 2 ou l'acquisition de boîtier homologué superéthanol E85 depuis le 27 septembre 2021, la Ville a mis en place des aides aux particuliers. Un règlement d'octroi spécifie les conditions d'éligibilité des bénéficiaires et des véhicules, ainsi que les conditions d'attribution et de versement de l'aide aux particuliers. La ville de Reims autorise, en mars 2022, le versement d'une subvention de 2 000 € pour

la conversion d'un véhicule à essence CRIT'AIR 1 et le versement de 626,90 € pour le financement de 3 boîtiers E85 homologués.

N° 104 – Conventions de co-maîtrise d'ouvrage entre collectivités territoriales pour aménager en 2023 un carrefour giratoire au lieu-dit « Le Linguet », destiné à raccorder le Chemin de Cernay à la route de Béthény en traversant en sécurité la Route Départementale 151

Un aménagement très attendu verra le jour à la fin du 1^{er} semestre 2023. Dans le secteur du lieu-dit Linguet, un carrefour giratoire, du gabarit de l'entrée de Reims et du quartier des Epinettes, celui du rond-point de la Potière, va permettre de relier aisément et en sécurité le Chemin de Cernay à la route de Béthény, deux voiries gérées par le Grand Reims. L'aménagement permettra également de desservir plus facilement la Zone d'activités dite des Didris. Les voiries communautaires ne sont pas situées en vis-à-vis alors qu'elles sont placées chacune de part et d'autre de la D151, communément appelée route de Witry. Une piste cyclable est prévue dans le futur programme d'aménagement ainsi qu'un bassin d'infiltration d'eaux pluviales. Pour répondre à la singularité de la situation, celle de connecter deux voiries qui ne sont pas placées face-à-face, et pour tenir compte des normes inhérentes à la création d'un carrefour giratoire, les deux tiers du futur aménagement seront implantés sur des terrains propriété du Grand Reims et correspondant aux territoires des communes de Béthény et de Witry-lès-Reims et, le tiers restant, sur la commune de Reims. Le chemin de Cernay sera légèrement dévié.



Schéma de l'aménagement du futur carrefour giratoire du Lieu-dit Linguet avec une piste cyclage de 13 m (en orange) © TPFi.

Le budget de cette opération dont la Communauté urbaine du Grand Reims assurera la maîtrise d'ouvrage recouvre 134 160,00 € TTC pour la partie études et 2 580 000,00 € TTC pour la partie travaux.

Il s'agit d'une opération partenariale entre collectivités territoriales aux compétences convergentes :

- pour le Grand Reims, à la fois, l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux aériens, la réfection des réseaux enterrés (eaux pluviales, eaux potable et eaux usées) et la desserte des habitations comprises dans le projet sur les voiries,
- pour le Département de la Marne, les travaux de voirie sur l'emprise de la RD 151,
- pour les villes de Reims et de Witry-lès-Reims, l'aménagement d'une piste cyclable.

La présente délibération a pour objet d'autoriser le Maire de Reims à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la communauté urbaine du Grand Reims, le conseil départemental de la Marne et la commune de Witry-lès-Reims. La part incombant à la ville de Reims est de 1 348,88 € HT pour la partie études et de 25 940,00 € HT pour la partie travaux.